



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Vehicles & Industrial Products Division  
140 O'Connor, Tower East  
4th Floor  
140 O'Connor, Tour Est  
4ème étage  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Transport adapté (type minifou)	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 21120-204852/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 003
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 21120-20-3284852	<b>Date</b> 2019-09-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HP-940-77613	
<b>File No. - N° de dossier</b> hp940.21120-204852	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-10-07</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Murray, David	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hp940
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 296-9230 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Cette amendement 003 à la soumission est émise afin de répondre aux questions des soumissionnaires.

Question 1:

Pour les dix véhicules en option, d'un point de vue des prix, existe-t-il une indication sur laquelle le fret doit être calculé? Si les zones sont réparties dans tout le pays, comme pour les cinq premiers véhicules, cela aura une incidence considérable sur les prix ou y aurait-il un emplacement central?

Réponse:

Voir PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT :

#### 6.15 Instructions d'expédition - Quantité optionnelle

6.15.1 La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à l'établissement canadien de l'entrepreneur ou au point de distribution canadien selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par Service correctionnel Canada. Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

6.15.2 Avant l'expédition des véhicules/de l'équipement, l'entrepreneur doit communiquer avec le (la) responsable des achats pour chacun des points de destination, afin d'arranger l'expédition. Le destinataire peut refuser la livraison lorsque des arrangements préalables n'ont pas été faits.

6.15.3 L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du (de la) responsable des achats.

6.15.4 Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.

6.15.5 Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

---

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE MEURENT LES MÊMES